

Montréal, 10 février 2012

Monsieur Jean-Paul Théorêt, Président
Régie de l'énergie du Québec
greffe@regie-energie.qc.ca
Télécopieur : 514) 873-2070

Objet: Demande no R-3770-2011 d'Hydro-Québec pour l'installation de compteurs de nouvelle génération et à la mise en place des technologies de l'information (TI) d'une infrastructure de mesurage avancée (IMA) sur l'ensemble du territoire de la province.

Monsieur Théorêt,

L'annonce de la tenue des audiences de la Régie de l'énergie, le 19 mars prochain, m'amène à vous signifier mon opposition à la demande no R-3770-2011 d'Hydro-Québec. Voici les motifs qui justifient ma position. La demande R-3770-2011 d'Hydro-Québec, pour l'installation de compteurs intelligents et à la mise en place des technologies de l'information d'une infrastructure de mesurage avancée sur l'ensemble du territoire de la province, soulève plusieurs questions d'ordre socio-politique et économique. Les principales préoccupations de l'implantation des compteurs intelligents sont de nature très diversifiée, soit le droit au respect de la vie privée, l'impact sur l'économie du Québec et les risques sur la santé.

Impact sur l'économie québécoise.

Tout d'abord, **pourquoi Hydro-Québec a choisi la firme européenne Landis+Gyr et Elster pour son offre de service lorsque cette expertise existe au Québec et pourrait créer de l'emploi local?** Selon le Syndicat canadien de la fonction publique, Hydro-Québec prévoit coupé 1000 emplois suivant l'implantation des compteurs intelligents. Le syndicat dénonce aussi les coûts exorbitants et le gaspillage créés par l'implantation d'un tel projet. L'expérience ontarienne l'a d'ailleurs démontrée. En 2010, les députés du NPD réclamaient un audit du fait de dépassements importants de budget.⁽¹⁾

Droits et libertés

L'implantation des compteurs intelligents, sans avoir demandé l'avis de la clientèle, ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté et soulève aussi le risque l'intrusion dans la vie privée. Le Bureau européen des unions de consommateurs est inquiet des dérives possibles en matière policière et commerciale. En France, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a déclaré, dans un communiqué publié le 5 août 2011 que:

"Les informations de consommation d'énergie transmises par les compteurs sont très détaillées et permettent de savoir beaucoup de choses sur les occupants (d'un foyer). (...) Les distributeurs d'énergie devront donc apporter des garanties sérieuses sur la sécurisation de ces données et leur confidentialité".

(...)

"La Commission recommande donc d'être vigilant sur la sécurisation de ces infrastructures critiques. Les impacts potentiels de ce genre d'attaque peuvent être - comme l'atteste l'exemple récent du virus Stuxnet en Iran qui a perturbé le fonctionnement de centrales, - dramatiques et endommager physiquement des centrales de production électrique."(2)

Cette problématique fait aussi l'objet d'une injonction dans plusieurs villes de la côte californienne et dont certaines ont adopté un moratoire.⁽³⁾

Risque sur la santé

Dans un autre ordre d'idée, Hydro-Québec prévoit la transmission des données de ses compteurs par radiofréquence qui provoque la controverse et la méfiance des citoyens. Dès 1973, le Conseil national de recherches du Canada émettait une mise en garde sur les effets potentiels des champs électromagnétique sur la santé. Depuis des études importantes et de reconnaissance internationale s'accumulent et soulèvent ses même enjeux.⁽⁴⁾

L'Europe, plus conservatrice sur les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques, a introduit le compteur intelligent en Suède et en Italie dans les années 2000 en transmettant d'information par ligne électrique, câbles Ethernet ou fibre optique. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, ont appliqué ce principe de précaution.⁽⁵⁾ Étrangement, en Europe, la Firme Landis+Gyr sélectionnée par Hydro-Québec fait la promotion de son produit de compteur intelligent compatible à la transmission d'information par fibre optique.

'Plastic optical fiber technology has been used in the Lan-dis+Gyr meter to provide a reliable, low cost and easily maintainable fiber connection.'⁽⁶⁾

Pourquoi cette technologie en déploiement au Québec n'a-elle pas été considérée?

Il est aussi préoccupant que Santé Canada ne voit pas l'utilité d'assurer un contrôle préventif.

"Comme les niveaux d'exposition sont bien inférieurs aux limites de sécurité canadiennes et internationales, Santé Canada croit qu'aucune mesure de précaution n'est nécessaire pour réduire l'exposition à l'énergie RF provenant des compteurs intelligents. "⁽⁷⁾

Mainte fois dans le passé, la technologie de radiofréquence (RF) a démontré qu'il y a un écart majeur entre les modèles théoriques et les niveaux d'émissions réels. Diverses mobilisations ont dénoncé ce phénomène. Les problèmes de santé du personnel du Cégep André-Laurendeau, depuis l'an 2000, en est un exemple. En Californie, plusieurs villes ont émis une injonction sur ce principe, dont certaines ont même approuvé un moratoire sur l'étalement des compteurs intelligents. En France, l'association Robin des toits a déposé un recours devant la juridiction administrative. Plusieurs villes, comme Toronto et Longueuil, favorisent le principe de précaution en imposant des restrictions sur l'implantation de technologie RF dans les secteurs sensibles, soit les quartiers résidentiels, les garderies, les écoles, les hôpitaux et les parcs.⁽⁸⁾ Le projet de règlement P-04-047-107 de La Ville de Montréal va dans le même sens.

Alors comment Hydro-Québec pourra respecter les règlements municipaux en étant omniprésent dans les quartiers résidentiels? Je demande que vos décisions à cet égard soient très conservatrices en respectant les règlements municipaux et les préoccupations citoyennes.

À cet égard, la demande R-3770-2011 d'Hydro-Québec s'inscrit dans les recommandations du Rapport de l'Office de la consultation publique de Montréal sur le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal publié le 26 janvier 2012.⁽⁹⁾ Ce rapport a une valeur significative dans votre analyse puisqu'un quart de la population du Québec habite actuellement la Ville de Montréal. Notez que les recommandations de la Commission de l'Office de la consultation publique de Montréal vont dans le même sens que les recommandations du Rapport du Comité permanent sur la santé de la Chambre des Communes du Canada publié en 2010.⁽¹⁰⁾ En bref,

- Il y a consensus général sur la nécessité de financer et appuyer la recherche dans ce domaine.
- Le Comité permanent recommande que Santé Canada et Industrie Canada élaborent un programme exhaustif de sensibilisation et d'accès aux données, en toute transparence. La Commission va aussi dans ce sens et recommande à la Ville d'établir, avec Industrie Canada, la Direction de la santé publique et les entreprises de télécommunication, un programme de surveillance des niveaux

d'exposition aux radiofréquences et de rendre accessible aux citoyens l'information sur l'exposition aux radiofréquences dans leurs milieux de vie.

- Le Comité permanent conseille que Santé Canada veuille à ce qu'il existe un processus pour recevoir les plaintes sur les réactions négatives aux appareils émetteurs de rayonnement électromagnétique, et y donner suite. Dans ce sens, la Commission est d'avis que la Ville de Montréal a un devoir d'engagement à l'égard de la santé, du bien-être et de la qualité de vie de sa collectivité face à la multiplication des antennes et des autres sources de radiofréquences.
- La Commission recommande à la Ville de traduire cet engagement par une approche de prudence responsable en matière de radiofréquences.

Ce qui m'amène à interpeler auprès de la Régie de l'Énergie du Québec le principe de précaution tel que présenté dans Le rapport de Consultation Ville Montréal.

"Dans un document déposé par la Direction de santé publique se trouve la définition du principe de précaution auquel la DSP souscrit « la prudence appliquée dans un contexte d'incertitude scientifique qui veut que des mesures soient prises lorsque des preuves raisonnables indiquent que la situation pourrait produire des effets nocifs importants sur la santé même si les causes et les effets n'ont pas été démontrés scientifiquement ». Ce document précise aussi les éléments qui doivent guider le recours au principe de précaution du point de vue de la DSP : une évaluation scientifique complète; une évaluation des avantages et inconvénients de l'action et de l'absence d'action; la proportionnalité entre les mesures prises et la protection recherchée; la cohérence des mesures avec celles déjà prises en situations similaires; le réexamen des mesures à la lumière de l'évolution des connaissances." ⁽⁹⁾

Le projet d'Hydro-Québec ajouterait à la dose déjà élevée de radiofréquence que la population doit absorber quotidiennement. L'apparition de nouveaux opérateurs de services solliciterait encore davantage l'infrastructure existante et contribueraient à déclencher une panoplie de problèmes de santé tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés.

Toutes ces questions, sur le projet R-3770-2011 d'Hydro-Québec, ont amené des milliers de personnes à demander au gouvernement un moratoire par voie de pétition à l'Assemblée nationale et soulevé l'intérêt des Députés de l'opposition. ⁽¹¹⁾

Considérant le retard des politiques face à l'avancement fulgurant d'une technologie en changement constant, j'invoque auprès de la Régie de l'énergie du Québec que le principe de précaution prévale dans l'application de vos décisions.

J'espère avoir contribué à une meilleure compréhension des préoccupations citoyennes et de vous avoir convaincu de l'urgence de surseoir, sans délai, la demande R-3770-2011 d'Hydro-Québec. J'espère aussi, vous avoir fourni les arguments nécessaires pour avoir pour votre appui, Monsieur Théorêt, auprès de votre gouvernement afin d'adopter un moratoire au projet.

Veuillez agréer, Monsieur Théorêt, mes salutations les plus distinguées.

Linda Besner, citoyenne
lindabesner@yahoo.ca 23 Phillips, Senneville, Qc H9X 3X8

Références :

- (1) <http://www.protegez-vous.ca/affaires-et-societe/compteurs-hydro-quebec.html>
http://fr.wikipedia.org/wiki/Compteur_intelligent
- (2) <http://www.beuc.org/Content/Default.asp?PageID=591>
<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/fiches-pratiques/fiche/article/les-compteurs-electriques-intelligents-en-questions/>
<http://www.cnil.fr/la-cnile/actualite/article/article/des-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-des-compteurs-electriques-intelligents/>
- (3) <http://www.smartmeterdangers.org/index.php/smart-meter-resources/90-smartmeter-city-county-calif-ordinances-docs>
- (4) Tanner J.A., Bigu del Blanco J., Romero-Sierra C. 1973. Conseil national de recherches du Canada, Environmental pollution by microwave radiation – A potential threat to human health
<http://www.21esiecle.qc.ca/files/mw%20cnrc%20%2773.pdf>
OMS 2011 Champs électromagnétiques et santé publique: téléphones portables
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs193/fr/index.html>
OMS 2011 IARC classifies radiofrequency electromagnetic fields as possibly carcinogenic to human
http://www.iarc.fr/en/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_E.pdf
<http://www.iarc.fr/search.php?cx=009987501641899931167%3Aajwf5bx4tx78&cof=FORID%3A9&ie=UTF-8&ie=ISO-8859-1&oe=ISO-8859-1&q=wi-fi&sa=Search>
Stewart, Sir W., 2000. Mobile Phone and Health. Independent Expert Group on Mobile Phones (IEGMP). National Radiological Protection Board. UK
<http://www.iegmp.org.uk/report/text.htm> http://www.iegmp.org.uk/documents/iegmp_1.pdf
Levitt B.B., and Lai H., 2010. Biological effects from exposure to electromagnetic radiation emitted by cell tower base stations and other antenna arrays. Environmental Reviews, 18: 369–395.
http://stop-southridge-cell-tower.com/wp-content/uploads/2010/12/2010_EMR_paper1.pdf
Khurana, Hardell, Everaert, Bortkiewicz, Carberg, Ahonen. 2010 Epidemiological Evidence for a Health Risk from Mobile Phone Base Stations
<http://www.ijoeh.com/index.php/ijoeh/article/viewArticle/1309> (oms, bioinitiative etc.)
Carpenter D., 2007. Bioinitiative Report - A Rational for Biologically-based Public Exposure Standard for Electromagnetic Fields (ELF and RF)
<http://bioinitiative.org/freeaccess/report/index.htm>
Basrur, S., 2000. Report on the International Conference on Cell Tower Siting. Board of Health Toronto.
http://www.toronto.ca/health/hphe/pdf/boh_children_safecellphone.pdf
Sage Associates. 2011. Assessment of Radiofrequency Microwave Radiation Emissions from Smart Meters. Santa Barbara, CA
<http://sagereports.com/smart-meter-rf/>
- (5) http://www.econtrol.at/portal/page/portal/medienbibliothek/presse/dokumente/pdfs/Vattenfall_experience_in_Smart_Metering_liro_Rinta-Joupp.pdf
http://www.siemens.com/innovation/en/publikationen/publications_pof/pof_fall_2008/gebaeude/zaehler.htm
<http://www.energyefficiencynews.com/power-generation/i/2028/>
- (6) http://www.landisgyr.eu/files/pdf1/Next_generation_smart_meter.pdf
- (7) <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/meters-compteurs-fra.php>
- (8) <http://www.smartmeterdangers.org/index.php/smart-meter-resources/90-smartmeter-city-county-calif-ordinances-docs>
<http://www.21esiecle.qc.ca/files/cancers%20Andr%C3%A9%20Laurendeau.pdf>
http://www.lagazettedescommunes.com/87066/compteur-linky-lassociation-robin-des-toits-saisit-le-conseil-detat/?utm_source=quotidien&utm_medium=Email&utm_campaign=01-12-2011-quotidien
<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/11/30/97002-20111130FILWWW00486-robin-des-toits-attaque-linky.php>
2010. Politique de gestion des systèmes d’antennes de radiocommunications et de radiodiffusions de la Ville de Longueuil. Longueuil, Québec.
Basrur, S., 2000. Report on the International Conference on Cell Tower Siting. Board of Health Toronto.
http://www.toronto.ca/health/hphe/pdf/cell_tower_conference.pdf

- (9) Office de la consultation publique de Montréal 2011 Rapport de consultation publique Réglementation des antennes de télécommunication Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Projet de règlement P-04-047-107
<http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/rapports/rapport-antennes.pdf>
- (10) Smith J. 2010. Chambre des communes du Canada Rapport du Comité permanent de la santé. Examen des effets possibles sur la santé du rayonnement électromagnétique de radiofréquences
<http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P52/5m.pdf>
- (11) <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2209/index.html>
<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201201/30/01-4490808-compteurs-intelligents-le-pq-veut-un-mandat-elargi-pour-la-regie-de-lenergie.php>
<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201202/03/01-4492256-compteurs-intelligents-quebec-solidaire-revient-a-la-charge.php>

en attache Annexe-Régie de l'énergie du Québec – Études récentes

C.C.

Me Véronique Dubois, avocate, Secrétaire de la Régie de l'énergie du Québec

Monsieur Thierry Vandal, président et chef exécutif, Hydro-Québec

Monsieur Clément Gignac, Ministre des ressources naturelles et de la faune

L'Honorable Christian Paradis, Ministre de l'Industrie, Canada

Dr. Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des services sociaux, Québec

L'Honorable Leona Aglukkaq, Ministre de la Santé, Canada

Monsieur Alain Côté, directeur des opérations, Industrie Canada

Monsieur Art Thansandote, chef electromagnetic, Santé Canada, Bureau de la protection contre les rayonnements des produits cliniques et de consommation

Monsieur Francis Scarpalegia, député Libéral de Lac-St-Louis

Madame Yolande James, Députée de Nelligan

Monsieur Abdel Hamdi, conseiller, CSN Conseil central Montréal